

Actualité le 30/07/2004 11 :03 :47

La part de la « SCPI Pierre 48 » va être revalorisée de 11,39% le 1^{er} août

« Cette SCPI, investie en logements soumis à la loi de 1948, mise sur les plus-values à terme.

A compter du 1^{er} août 2004, le prix de souscription de la part de la « SCPI Pierre 48 » gérée par la société Sopargem, sera de 606 euros. Ce montant s'établissait à 544 euros au 1^{er} août 2003. En un an, la hausse a atteint 11,39%.

Ne distribuant pas de revenus, cette SCPI d'habitation acquiert de beaux appartements soumis à la loi de 1948 ou en viager ou en nue-propriété, situés principalement à Paris. Ces logements sont achetés avec une décote qu'ils perdent automatiquement lorsqu'ils se libèrent. A ce moment là, ils peuvent en effet être loués aux prix du marché.

Ne distribuant pas de revenus, cette SCPI intéresse les personnes fortement imposées souhaitant défiscaliser, par le biais d'un financement à crédit, des revenus fonciers perçus par ailleurs. »